

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49

site : www.snpespjj-fsu.org Mail : Snpes.pjj.fsu@mailo.com

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>



Paris, le 21 décembre 2023

Communiqué de presse

Nous avons appris le 19 décembre qu'un adolescent confié au **centre fermé de la PJJ de Montfavet/Avignon** aurait été victime d'un viol particulièrement crapuleux et violent. Ce n'est que deux mois après les faits que l'adolescent a pu être accompagné pour déposer une plainte. Notre organisation syndicale demande *la suspension immédiate de l'activité de ce centre fermé afin de garantir la sécurité des adolescents et des personnels qui manifestement n'est plus assurée.*

Le rapport du contrôleur général des lieux privatifs de liberté du 12 mai 2022 dressant les constats relevés lors de cette visite signalait pourtant déjà les nombreux dysfonctionnements, notamment :

« Les mineurs accueillis disposent de conditions de vie précaires, en raison d'un hébergement dans des chambres spartiates, d'une hygiène insuffisante des locaux, notamment dans les parties communes et les sanitaires, d'un éclairage naturel insuffisant dans l'ensemble de la bâtisse, de l'absence d'espaces d'agrément aménagés et de matériel destiné à des activités sportives dans le jardin, de repas dont les menus répétitifs de semaine en semaine sont pris dans un réfectoire indigne et d'une gestion inappropriée de leurs biens mal inventoriés et conservés. Mais aussi, « Les mineurs sont accompagnés dans leur affaire pénale mais l'organisation de la gestion interne des incidents révèle des réponses éducatives manquant de pédagogie et de traçabilité ».

Au cours de ces dernières années, et de ces derniers mois tout particulièrement, les mises en danger des jeunes et des professionnel.les ont été récurrentes dans ce centre. Elles ont entraîné plusieurs suspensions d'activités et fermetures administratives et une inspection. Les questions de fond sont éludées et seul un objectif compte : maintenir coûte que coûte le centre fermé, faisant passer le souci d'affichage avant l'intérêt des jeunes accueillis.

Depuis la transformation de cette structure de foyer éducatif en centre fermé en 2010, le nombre de professionnel.les en arrêt maladie ou en accident de service est alarmant. Les mutations des personnels sont tout autant vertigineuses. Cette année encore, 7 professionne.les sont parti.es. En conséquence, le nombre d'agents, non titulaires et non formés, recrutés sur le CEF en dix ans est dramatique, entraînant des dysfonctionnements de service importants. Plus grave encore, des contractuel.les qualifié.es démissionnent après quelques jours de travail constatant l'étendue des dysfonctionnements. À l'encontre de toutes les préconisations, mais aussi des engagements de la DPJJ, des personnels éducatifs sont donc recrutés massivement sans diplôme et sans aucune expérience dans le champ de l'éducatif et du travail avec les adolescent.es à un rythme effréné, sans davantage de stabilité, ni d'exigences de recrutement.

Cette situation signe une fois de plus l'échec prévisible des centres fermés qui ne peuvent répondre aux besoins des enfants et adolescent.es placé.es au regard de leurs problématiques spécifiques.

Nous avons interpellé la Directrice de la PJJ le 19 décembre en demandant la fermeture immédiate du centre fermé. Sans réponse digne de ce nom de la DPJJ, nous alerterons le parquet du Vaucluse (au titre de l'article 40 du CPP). Nous avons déjà alerté la contrôleuse générale des lieux privatifs de liberté de la gravité de la situation.